



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

17 juillet 2018

La CRE publie son rapport de surveillance portant sur le fonctionnement des marchés de gros de l'électricité et du gaz naturel en 2017.

En 2017, le périmètre surveillé par la CRE a représenté l'équivalent de 1 035 TWh (51 Mds €) en électricité et 570 TWh (10 Mds €) en gaz. Au titre de ses activités continues de surveillance, 26 situations ont conduit la CRE à adresser au cours de l'année écoulée une demande d'information auprès des acteurs de marché.

L'année 2017, dans la continuité de l'année 2016, s'est caractérisée par une progression forte et régulière des cours du charbon. Les cours du pétrole, du gaz et du CO₂ ont affiché une tendance haussière nette à partir du second semestre 2017. Le niveau historiquement bas de la disponibilité du parc nucléaire, couplé à cette hausse des prix des matières premières, ont considérablement marqué l'année écoulée d'une tension de l'offre durant les périodes hivernales, au premier et quatrième trimestre.

Le bilan gazier est quant à lui marqué par une augmentation importante des importations GNL (+27 % par rapport à 2016), des importations terrestres stables (+0,4 % par rapport à 2016) et une sollicitation moindre des stockages (-5,9 % par rapport à 2016).

La mise en œuvre opérationnelle du règlement REMIT se poursuit au niveau européen. Grâce à la consolidation de l'expertise des régulateurs nationaux et de l'ACER, la détection des dérives au bon fonctionnement des marchés gagne en performance et en qualité avec un nombre croissant de cas identifiés.

A la date de parution du présent rapport, huit enquêtes au total ont été ouvertes par la CRE, dont cinq en électricité et trois en gaz.

Les activités de la CRE liées à la surveillance et aux enquêtes REMIT sont désormais gérées par deux départements respectivement en charge de la surveillance des marchés de gros et de l'analyse et du contrôle des marchés de gros.

Pour rappel : depuis le 28 décembre 2011, la mission de surveillance des marchés de gros de l'énergie assurée par la CRE s'inscrit dans le cadre du règlement européen n° 1227/2011 du Parlement européen et du Conseil du 25 octobre 2011 concernant l'intégrité et la transparence du marché de gros de l'énergie (REMIT).

Contact presse :

Anne MONTEIL : 01.44.50.41.77 – anne.monteil@cre.fr

Installée le 24 mars 2000, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) est une autorité administrative indépendante. Elle concourt, au bénéfice des consommateurs finals, au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz naturel. Elle veille à l'absence de toute discrimination, subvention croisée ou entrave à la concurrence.